



Action Enfance Cambodge

Association loi 1901 à but non lucratif

Communiqué d 'ACTION ENFANCE CAMBODGE

**Entretien du 07 Octobre 2009 avec Monsieur Jean-Paul MONCHAU,
Ambassadeur en charge de l'Adoption Internationale**

Le 24/10/09

Préambule

La France ne reprendra le processus de l'adoption internationale que lorsque des garanties suffisantes permettront une meilleure lisibilité sur l'adoptabilité des enfants et la déclinaison des principes du Traité de la HAYE au travers des actions du gouvernement cambodgien.

Dans cette optique, Monsieur Jean-Paul MONCHAU a une nouvelle fois rappelé les liens qui lient la France et le Cambodge, sa volonté claire d'aider ce pays sur le sujet de l'adoption internationale mais réaffirmant bien qu'en l'état actuel de la situation et avant mise en place des structures, procédures et lois , une reprise de l'adoption n'aurait pas de sens.

Dossiers de candidats français à l'adoption déjà remis aux autorités cambodgiennes.

Monsieur Jean-Paul MONCHAU nous a clairement indiqué que, si des apparentements étaient proposés par les autorités cambodgiennes, les dossiers seraient traités et ne se verraient opposer aucun blocage de la part des autorités françaises.

La réorientation des dossiers présents sur place vers d'autres pays n'est pas à l'ordre du jour.

Reliquat des 100 dossiers mentionnés par l'AFA et des 1100 dossiers en liste d'attente.

- il n'a pas été question dans nos discussions d'une quelconque suppression de la liste d'attente Cambodge, quand bien même la suspension de l'envoi des dossiers durerait plus longtemps qu'espéré.
- il nous a bien été précisé qu'aucun nouveau dossier ne serait envoyé sur place avant que soient réunies les conditions précisées en préambule.
- cette suspension des envois concerne tous les dossiers de la liste d'attente, même ceux qui étaient sur le point d'être envoyés à l'instant de ladite suspension.

Mission diligentée par la « Peace Corp » sur place

Monsieur Jean-Paul MONCHAU s'est félicité du travail accompli par cette dernière dans le cadre du Plan sur la protection de l'enfance et des familles en difficultés en liaison avec l'organisation « Friends International » et en harmonie avec la ligne directrice de l'UNICEF puisque 670 000 euros vont être investis dans ce projet pour lequel l'adoption à l'international reste néanmoins le derniers recours à envisager.

Les actions concrètes suivantes ont ainsi été ou seront mises en place :

- un centre d'information pour les familles ou parents en difficultés et susceptibles d'abandonner leur enfant en raison de ces difficultés,
- la mise à disposition d'une unité pédiatrique,
- un accompagnement des familles.

Dans une deuxième phase programmée pour 2010 et en coordination avec le Ministère de l'Action Sociale cambodgien, une procédure pour une politique de soins alternatifs pour les enfants sera élaborée, un décret étant en préparation.

Sur le principe, la loi prévoira pour les enfants abandonnés la prise en charge temporaire par un orphelinat avec un avis au Ministère des Affaires Sociales, puis la nomination d'un tuteur officiel et enfin, le cas échéant, son inscription sur la liste des enfants abandonnés.

Dans le cadre d'une procédure très organisée, un délai de 5 mois sera respecté pour la recherche des parents biologiques (notamment par voie de presse) avant la saisie d'un juge qui désignera alors ce tuteur légal.

Présentation du lancement du programme d'actions humanitaire en direction de l'enfance en difficulté sur le sol cambodgien

AEC a présenté le deuxième volet de ses activités associatives en direction des enfants cambodgiens abandonnés ou en difficulté et notamment l'aide à la formation et à l'autonomie des structures d'accueil d'enfants défavorisés, de familles en difficulté ainsi que le lancement de son projet de bus médicalisé « MAGIC BUS » autorisant un support aux structures et aux enfants les plus défavorisés et aux centres d'hébergement les plus pénalisés.

Le démarrage de la phase pilote de notre projet médical aura lieu en 2010 et concernera 3 orphelinats situés à Phnom Penh.

Notre association a exposé son souhait de s'inscrire dans un mode de fonctionnement « durable » en partenariat avec des entreprises ou des organismes et collectivités ayant à cœur d'accompagner de façon pérenne notre projet solidaire.

Action Enfance Cambodge
Association loi 1901 à but non lucratif
72 rue du Dr Debat 92 380 Garches
www.actionenfancecambodge.org
info@actionenfancecambodge.org
N° enregistrement 15031653